

Mon réflexe de tri

- Je profite de ramener au magasin tous les déchets qui sont repris : bouteilles en verre, PET, piles, appareils électriques hors d'usage, etc...
- Je choisis les objets et denrées en fonction de leur bilan écologique (économies en emballage, en énergie de production et de transport, recyclables...)
- Autant que possible, je laisse sur place les emballages de mes achats.

Dépôts de branches

NOUVEAU ! Votre carte d'accès « Gestion des déchets » de la Commune de Pont-la-Ville est nécessaire pour ouvrir la barrière et ainsi accéder à la place de Bertigny.

Seules de petites quantités de branches provenant de la taille habituelle des arbres et des arbustes et les feuilles sont acceptées sur la place.

Le gazon, le bois de démolition ou les éléments étrangers (fil de fer barbelé, métal, plastique, etc.) sont interdits.

Horaires d'ouverture: du lundi au samedi: 08h00 - 20h00 (sauf jours fériés)

Refusés à la déchetterie et aux encombrants

Tout objet entrant dans un sac poubelle de 60 litres est refusé !

Lieu: Centre communal, parking inférieur, route de la Müllera 1, 1649 Pont-la-Ville

Horaires d'ouverture: 14h30 à 19h30 - Dates : se référer au calendrier annuel

- Carburant, produit chimique
- Déchets de chantier provenant de la construction : briques, fenêtres, charpente, tuiles, meubles de cuisine ou de salle de bain. Ceux-ci doivent être éliminés via une benne de chantier ou être amenés directement dans une décharge ad hoc
- Médicaments, sont à rendre à la pharmacie
- Mobiliers en grande quantité : doivent être éliminés via une benne de chantier ou amenés directement à la SAIDEF
- Véhicules : pneus, batterie, moto, voiture, etc...
- Tous les déchets non identifiables dans des sacs plastiques